



Les établissements d'enseignement supérieur catholiques au Canada : d'hier à aujourd'hui

Pierre Hurtubise

Volume 86, numéro 1-2, 2020

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1071833ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1071833ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

1193-199X (imprimé)

1920-6267 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Hurtubise, P. (2020). Les établissements d'enseignement supérieur catholiques au Canada : d'hier à aujourd'hui. *Études d'histoire religieuse*, 86(1-2), 21–36. <https://doi.org/10.7202/1071833ar>

Résumé de l'article

Les institutions d'enseignement supérieur catholiques nées en sol canadien, les unes dès le XIX^e siècle, les autres au siècle suivant, ont connu jusqu'aux années 1960 un essor considérable leur permettant d'occuper une place enviable dans le paysage universitaire canadien. Mais la profonde mutation socioculturelle à laquelle le Canada comme tant d'autres pays a dû faire face à partir de ce moment n'a pas été sans affecter ces institutions en termes aussi bien économiques qu'identitaires. Les plus importantes d'entre elles devront assez rapidement se résigner à renoncer à leur caractère confessionnel, dans certains cas par manque de ressources financières, dans d'autres par la simple prise de conscience qu'elles n'étaient plus de fait catholiques. Seules quelques institutions, pour la plupart modestes, réussiront à rester fidèles à leur vocation de départ, et cela, grâce, pour la plupart, à leurs statuts d'institutions fédérées ou affiliées à l'une ou l'autre des grandes universités publiques existantes par le truchement desquelles il leur sera possible d'obtenir des subsides de l'État. Leur avenir n'est pas pour autant assuré.

Les établissements d'enseignement supérieur catholiques au Canada : d'hier à aujourd'hui

Pierre Hurtubise¹

Résumé : Les institutions d'enseignement supérieur catholiques nées en sol canadien, les unes dès le XIX^e siècle, les autres au siècle suivant, ont connu jusqu'aux années 1960 un essor considérable leur permettant d'occuper une place enviable dans le paysage universitaire canadien. Mais la profonde mutation socioculturelle à laquelle le Canada comme tant d'autres pays a dû faire face à partir de ce moment n'a pas été sans affecter ces institutions en termes aussi bien économiques qu'identitaires. Les plus importantes d'entre elles devront assez rapidement se résigner à renoncer à leur caractère confessionnel, dans certains cas par manque de ressources financières, dans d'autres par la simple prise de conscience qu'elles n'étaient plus de fait catholiques. Seules quelques institutions, pour la plupart modestes, réussiront à rester fidèles à leur vocation de départ, et cela, grâce, pour la plupart, à leurs statuts d'institutions fédérées ou affiliées à l'une ou l'autre des grandes universités publiques existantes par le truchement desquelles il leur sera possible d'obtenir des subsides de l'État. Leur avenir n'est pas pour autant assuré.

Abstract: The Catholic institutions of higher learning born in the 19th as well as the 20th centuries performed relatively well until the 1960's, some even keeping pace with their non-denominational counterparts. But the profound sociocultural transformation of Canada that followed put to the test their capacity to survive economy as well as identity-wise. Those who had met with the greatest success at least numberwise rapidly came to the conclusion that they had lost their Catholic character or did not have anymore the financial means needed to survive as Catholic. Those who

1. Pierre Hurtubise, docteur en histoire moderne (Paris-Sorbonne, 1969) est professeur émérite à la Faculté de théologie de l'Université Saint-Paul (Ottawa) et titulaire de la Chaire de recherche en histoire religieuse du Canada à la même Université.

decided to do otherwise, for the smaller in size, did so on the basis of the fact that many of them were federated with or affiliated to well-established public universities through which they obtained state subsidies that would at least help them survive economically. Which did not necessarily mean that they could do as well identitywise.

Avant le XIX^e siècle, l'enseignement supérieur au Canada se réduit à très peu de choses : le Collège des Jésuites fondé à Québec en 1635 et le King's College créé à Windsor en Nouvelle-Écosse en 1788. Institution catholique, d'une part ; institution anglicane de l'autre, toutes les deux étant confessionnelles, il va de soi. Il faut attendre les années 1820 et 1830 pour voir apparaître des institutions homologues, pour la plupart à l'initiative, non seulement des catholiques et des anglicans, mais de diverses autres confessions religieuses ayant pris racine au Canada. Elles forment en 1867, au moment de la création de la Confédération canadienne, un ensemble de dix-sept établissements – quatre non confessionnels, treize confessionnels, dont quatre catholiques – répartis de la Nouvelle-Écosse à l'Ontario et regroupant un peu plus de 2 000 étudiants².

L'avenir de bon nombre de ces établissements reste à l'époque incertain, faute tout aussi bien de ressources financières adéquates que d'effectifs étudiants – la plupart en totalisant à peine une centaine. Il faut dire que le passage au régime fédératif, qui laisse la haute main sur le monde de l'éducation aux provinces existantes et à celles qui vont être créées par la suite, n'était pas sans leur poser problème. Soucieux d'assurer la viabilité et la qualité de ces établissements, les gouvernements de l'Ontario et, plus tard, des provinces de l'Ouest souhaitent imposer un modèle à l'anglaise ou à l'américaine plus près de l'université « publique » que de l'université « privée ». Ce modèle, bien entendu, sera non confessionnel, mais on cherche, promesses de subventions gouvernementales à l'appui, à associer à

2. Pierre HURTUBISE, « Universités et collèges catholiques au Canada depuis 1945 », dans Pierre Hurtubise (dir.), *D'un paradigme à un autre, l'université catholique aujourd'hui*, Actes du premier symposium du projet : Université, Église, Culture, Paris, Fédération internationale des Universités catholiques (FIUC), 2001, p. 344. Pour une analyse plus poussée de la situation existant au cours de la période précédente, voir du même auteur : « Universités et collèges catholiques du Canada. De l'ère coloniale à l'ère conciliaire », dans Pierre Hurtubise (dir.), *Les universités et collèges catholiques dans le monde, 1815-1962*, Actes du second symposium du projet : Université, Église, Culture, Paris, FIUC, 2003, p. 282-308. En ce qui concerne le Collège des Jésuites, il mérite d'être souligné que malgré sa fondation en 1635, il ne comptera les classes supérieures qu'en 1665 (Lucien CAMPEAU, « Les commencements du Collège de Québec », *Cahiers d'histoire des Jésuites*, 7 (1972), p. 51-58). Il n'est pas sans intérêt de noter qu'après la Conquête, le Petit Séminaire de Québec reprit plusieurs éléments de l'enseignement dispensé par le Collège (Honorius PROVOST, « Le Petit Séminaire de Québec devenu Collège », *Revue de l'Université Laval*, 9 (1964), p. 788).

l'institution en question les établissements confessionnels existants. Assurés dans certains cas de pouvoir conserver leur caractère propre et une certaine autonomie administrative, voire académique, plusieurs de ces derniers finissent par se rallier au modèle imposé, malgré certaines réticences, voire certaines craintes qui ne sont d'ailleurs pas sans fondements.

Leurs homologues du Québec et des Maritimes n'ont pas à subir ce genre de pression, jouissant même d'un certain appui financier de l'État, mais ils n'en ont pas pour autant la tâche facile, d'aucuns craignant même à certains moments pour leur existence. Côté catholique, les établissements qui réussissent le mieux à franchir le cap – entre autres, Laval (Québec, 1852), Ottawa (1866), St. Francis Xavier (Antigonish, 1866), plus tard, Montréal (1920) – dépendent en grande partie des ressources en argent et en personnel que leur fournissent diocèses et communautés religieuses depuis leur fondation.

En 1939, le Canada compte vingt-huit universités ou collèges universitaires regroupant 40 000 étudiants et étudiantes. Sept de ces institutions sont catholiques, mais, mis à part Laval, Montréal et Ottawa, elles représentent assez peu de choses face à leurs homologues non confessionnels, en particulier les « géants » que sont déjà à l'époque Toronto et McGill. Sans doute existe-t-il dix-neuf autres institutions catholiques d'enseignement post-secondaire et presque autant relevant d'autres Églises, mais toutes dépendent de l'une ou l'autre des universités « publiques » existantes avec lesquelles elles ont des contrats d'affiliation ou de fédération et toutes se limitent à assurer un enseignement de premier cycle. Seules l'Université Laval et celles de Montréal et d'Ottawa offrent des programmes de deuxième et troisième cycles et seules les deux premières offrent, en plus, des programmes complets de médecine, de droit et d'ingénierie, pour ne mentionner que ceux-là.

Mais qui peut à ce moment imaginer ce que réservent les années d'après-guerre marquées par une augmentation considérable des effectifs étudiants grâce, entre autres, à l'arrivée en masse de soldats démobilisés auxquels le gouvernement offre de généreuses bourses d'études, marquées aussi par une relance économique des plus prometteuses et donc par une valorisation sans précédent des diplômes universitaires. Et que dire de la participation entre 1951 et 1967 du gouvernement fédéral au financement des établissements d'enseignement supérieur, incluant les établissements confessionnels, financement qui va permettre à certains de ces derniers de reprendre vie, à d'autres de se permettre des audaces jusque-là hors de portée.

Mais qui peut, par contre, imaginer l'envers du décor : tout d'abord, l'érosion progressive des valeurs jusque-là vécues dans la société canadienne en général, puis la baisse concomitante de la pratique religieuse, au Québec en particulier. À quoi viennent s'ajouter la cessation des octrois fédéraux en

1967 et le retour à des systèmes de financement de nouveau contrôlés par les provinces et, dans certains cas, tout aussi sinon plus « discriminatoires » qu'auparavant. Et que dire, au Canada comme ailleurs, de la fin des Trente Glorieuses et du début d'une crise économique qui met en péril les acquis, voire l'avenir même de plusieurs établissements d'enseignement supérieur³.

Que va-t-il en résulter de fait pour les établissements concernés, en particulier pour les établissements catholiques ? Commençons par un certain nombre de données factuelles. En 1945, le Canada compte vingt-sept institutions d'enseignement supérieur se définissant comme catholiques et l'étant de fait par leur charte et leurs statuts respectifs⁴. En 2000, douze de ces institutions ont conservé cette appellation d'une façon ou d'une autre⁵, tandis que onze nouvelles ont entre-temps fait leur apparition, dont huit

3. Sur cette évolution, voir Robin S. HARRIS, *A History of Higher Education in Canada, 1663-1960*, Toronto, University of Toronto Press, 1976 ; Laurence K. SHOOK, *Catholic Post-Secondary Education in English Speaking Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1971 ; Louis-Philippe AUDET, *Histoire de l'Enseignement au Québec, 1608-1971*, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1971 ; James MARSH (dir.), *The Canadian Encyclopedia*, vol. III, Edmonton, Hurtig Publishers, 1985, p. 1871-1879 et *passim*.

4. Ces institutions sont les suivantes : 1) de langue anglaise : St. Dunstan's (Charlottetown, 1831 et 1917), St. Mary's (Halifax, 1802 et 1841), St. Francis Xavier (Antigonish, 1853 et 1866), Mount St. Vincent (Halifax, 1872 et 1925), St. Thomas (Chatham, 1910 et 1934), Loyola (Montréal, 1896), Marianopolis (Montréal, 1908), St. Michael's (Toronto, 1852 et 1958), St. Patrick's (Ottawa, 1929), Assumption (Windsor, 1857 et 1953), Brescia (London, 1919), St. Jerome's (Kitchener, 1864 et 1959), St. Paul's (Winnipeg, 1926), Campion (Regina, 1917), St. Thomas More (Saskatoon, 1936), St. Joseph's (Edmonton, 1926) ; 2) de langue française ou bilingues : Sainte-Anne (Pointe-à-l'Église, 1892), Memramcook (1864), Bathurst (1921), Laval (Québec, 1663 et 1852), Montréal (1878 et 1922), Ottawa (1848 et 1866), Sudbury (1913 et 1957), Saint-Boniface (1871), Gravelbourg (1920), Saint-Jean (Edmonton, 1943). Dans le cas des institutions où une seconde date est indiquée, cette date correspond à l'obtention d'une charte civile autorisant lesdites institutions à offrir leurs propres programmes ou diplômes. Le cas de St. Michael's est particulièrement complexe. À ce propos, voir L.K. SHOOK, *Catholic Post-Secondary Education*, p. [129]-209.

5. C'est-à-dire, d'une part, St. Francis Xavier, St. Thomas, St. Michael's, Assumption, King's, Brescia, St. Jerome's, St. Paul's, St. Thomas More, St. Joseph's ; de l'autre, Ottawa et Sudbury. À noter toutefois qu'Assumption, Ottawa et Sudbury ont entre-temps changé de statut, passant au cours des années 1960 d'un statut d'institution autonome à un statut d'institution « fédérée » avec des activités et des pouvoirs passablement réduits. Dans le cas d'Ottawa, cela a impliqué un changement de nom : l'université « fédérante », nouvellement créée, ayant retenu ce nom, obligeant par le fait même l'ancienne à s'en trouver un nouveau qui sera celui d'Université Saint-Paul. À ce propos, voir L.K. SHOOK, *Catholic Post-Secondary Education*, p. 250-251 et p. 290-292. Également *Répertoire des universités canadiennes / Directory of Canadian Universities, 1986-1987*, Ottawa, AUCC, 1986.

subsistent encore à la fin du XX^e siècle, pour un total de vingt⁶. Par contre, sept ont renoncé à leur statut confessionnel : St. Mary's, Mount St. Vincent, Sainte-Anne et Moncton dans les Maritimes, Laval et Montréal au Québec, Ottawa en Ontario, Saint-Boniface dans l'Ouest canadien. La plupart d'entre elles continuent à se dire d'inspiration catholique ou, du moins, chrétienne au point où certaines – c'est le cas de Montréal et de Laval – ont conservé leur Faculté de théologie avec un statut canonique approprié. Ces deux mêmes universités, à l'instar de Moncton et d'Ottawa, ont aussi tenu à maintenir un service d'aumônerie à dominance catholique financé par l'institution⁷. Le cas le plus original est celui de l'Université de Sherbrooke. En 2000, elle conserve encore sa charte pontificale, mais elle considère que cette dernière ne s'applique qu'à la Faculté de théologie comme à Montréal et à Laval. Et, pourtant, lors de la révision de sa charte civile en 1978, elle a décidé de retenir comme chancelier *ex officio* l'archevêque de Sherbrooke et de reconnaître l'autorité de ce dernier en toutes matières concernant l'Université au titre de sa charte pontificale⁸. Il reste donc un certain flou dans le processus de déconfessionnalisation des institutions jusqu'ici mentionnées.

Autre donnée factuelle révélatrice des changements intervenus depuis 1945 : l'ensemble des institutions s'affichant encore clairement comme catholiques ne représentent plus, à la fin du XX^e siècle, que 2 % des effectifs étudiants de niveau universitaire au Canada, soit 15 000 étudiants et étudiantes

6. Les onze nouvelles institutions créées après 1945 sont : 1) côté anglophone : Regis (Toronto, 1957), St. Augustine's (Toronto, 1964), Newman (Edmonton, 1969), St. Mark's (Vancouver, 1956), Notre Dame (Nelson, 1950 et 1963), Prince George (1963 et 1966) et St. Mary's (Calgary, 1996) ; 2) côté francophone : Edmunston (1947), Sherbrooke (1954), le Collège dominicain (Ottawa, 1967) et le Grand Séminaire de Montréal (1978). Notre Dame et Prince George ont depuis disparu et Edmunston est devenu une constituante de l'Université de Moncton créée en 1963. Voir : L.K. SHOOK, *Catholic Post-Secondary Education*, p. 229-241, p. 369-391 et p. 395-407 ainsi que le *Répertoire des universités canadiennes* cité à la note précédente. Pour ce qui est du Grand Séminaire de Montréal, redevenu en 1978 une maison d'enseignement autonome après avoir été pendant plusieurs années une résidence de séminaristes fréquentant la Faculté de théologie de l'Université de Montréal, voir Rolland LITALIEN (dir.), *Le Grand Séminaire de Montréal de 1840 à 1990 : 150 ans au service de la formation des prêtres*, Montréal, Éditions du Grand Séminaire de Montréal, 1990, p. 348-379.

7. Les sept institutions se présentant comme étant « d'inspiration catholique » sont St. Mary's, Mount St. Vincent, Sainte-Anne, Moncton, Laval, Montréal et Saint-Boniface. Au sujet du nouveau statut de Laval et de Montréal, voir Pierre GAUDETTE, « Par-delà l'université catholique ? Regards sur l'expérience québécoise », dans Jacques Croteau (dir.), *Défis présents et à venir de l'université catholique / Present and Future Challenges Facing Catholic Universities*, Actes du Colloque international du Centenaire de l'Université Saint-Paul, Ottawa, Université Saint-Paul, 1990, p. 65-70.

8. Voir : *Répertoire des universités canadiennes / Directory of Canadian Universities, 1986-1987*; James MCCONICA, « The Catholic University and Canadian Society », dans Jacques Croteau (dir.), *Défis présents et à venir de l'université catholique*, p. 50; de même que, P. GAUDETTE, « Par-delà l'université catholique ? », p. 68.

sur un total de 800 000⁹, alors qu'aussi tard qu'en 1960 cette proportion est de 31 %¹⁰. Vers l'an 2000, les institutions et les collèges universitaires catholiques sont des institutions de petite taille – 4 000 étudiants et étudiantes au maximum¹¹ – ce qui n'est pas sans influencer sur la perception qu'elles ont d'elles-mêmes, mais aussi et peut-être surtout, sur la perception qu'on a d'elles dans le grand public.

Mais cette perte de visibilité et de prestige tient aussi au fait que ces mêmes institutions, pour la plupart, n'offrent pas de programmes de deuxième et troisième cycles¹² et qu'aucune d'entre elles, nous l'avons vu, ne possède de grandes écoles professionnelles. Elles font donc figure de « parents pauvres » face aux grandes universités « publiques » pourvues de telles écoles. Face à ces « géants », que peuvent espérer devenir ces modestes établissements restés contre vents et marées fidèles à leur vocation de départ ? Cette question suppose un tout autre débat dominé, lui, par deux impératifs, l'un d'ordre économique, l'autre d'ordre identitaire.

De sérieux problèmes financiers vont commencer à se poser à partir des années 1960. Le fait de devoir embaucher de plus en plus de laïcs et de leur verser des salaires en conséquence, alors que jusque-là on a pu compter sur les services de prêtres, de religieux et de religieuses non rémunérés ou si peu, va faire grimper de façon vertigineuse les budgets de nombreuses institutions¹³. Ce seul facteur va entraîner la fermeture de l'Université de

9. Nos données sont fondées sur les statistiques fournies par *The Directory of Canadian Universities / 1999 / Le répertoire des universités canadiennes*, Ottawa, AUCC, 1999.

10. *Canadian Universities and Colleges / 1960 / Universités et collèges canadiens*, Ottawa, National Conference of Canadian Universities and Colleges, 1960.

11. À titre d'exemples, St. Francis Xavier University compte près de 4 000 étudiants, St. Michael's, plus de 3 000, mais le Grand Séminaire de Montréal et Newman College d'Edmonton, moins d'une centaine chacun.

12. À notre connaissance, seuls St. Francis Xavier (Antigonish), St. Michael's (Toronto), Regis (Toronto), Saint-Paul (Ottawa) et le Collège dominicain (Ottawa) offrent des programmes de deuxième et troisième cycles.

13. Ce constat vaut pour l'ensemble des universités canadiennes. Il a été établi que du début des années 1950 au début des années 1990, les coûts d'opération des institutions canadiennes d'enseignement post-secondaire ont été multipliés par 21 en dollars constants de 1986 (Développement des ressources humaines Canada, *Profil de l'enseignement postsecondaire au Canada*, Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services, 1994, p. 28-29). La plupart des institutions ont dû de ce fait trouver de nouvelles sources de revenus, les subventions gouvernementales permettant de moins en moins, depuis les années 1990 surtout, de faire face à un tel accroissement des dépenses. Les institutions catholiques à quelques exceptions près se sont retrouvées dans une situation encore plus difficile en raison de leur accès limité à ces mêmes subventions gouvernementales. Le cas du St. Michael's College est de ce point de vue exemplaire et on ne peut plus typique. À ce sujet, voir Alexander REDFORD, « St. Michael's College of the University of Toronto, 1958-1978 », *Historical Studies*, 61 (1995), p. 171-194.

Nelson (1950-1968) en Colombie-Britannique, institution privée qui n'a reçu aucun subside de l'État¹⁴. D'autres réussissent pendant un certain temps à tenir le coup en raison du fait qu'elles peuvent compter sur des subventions gouvernementales, dans certains cas directement, mais dans la plupart des cas, indirectement par le truchement d'institutions avec lesquelles elles sont affiliées ou fédérées. Mais cela ne suffit pas toujours et il faut faire appel soit à des bienfaiteurs institutionnels (diocèses, communautés religieuses), soit à l'entreprise privée, soit à des fondations, soit au grand public. Mais la croissance rapide d'un certain nombre de ces établissements, au Québec en particulier, et les coûts que cela représente occasionnent de premiers budgets déficitaires qu'on ne peut prendre à la légère. Ce seul facteur accule l'Université d'Ottawa à renoncer, à contrecœur il faut le dire, à son statut confessionnel en 1965¹⁵.

Mais le facteur décisif, dans plusieurs cas, a plutôt été d'ordre identitaire. Nous avons déjà fait état plus haut de l'érosion progressive au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale des valeurs vécues jusque-là dans la société canadienne en général, puis la baisse concomitante de la pratique religieuse, au Québec surtout où elle a été d'une ampleur et d'une rapidité étonnante. Il en découle, assez tôt, une prise de conscience dans de nombreuses institutions

14. L.K. SHOOK, *Catholic Post Secondary Education*, p. [395]-407.

15. À l'instar de nombreuses autres universités de sa taille, l'Université d'Ottawa a connu au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale un extraordinaire essor. Apparaissent tour à tour une Faculté de médecine, une Faculté de sciences appliquées et une Faculté de droit. Faisant exception à la règle fixée en 1868 de ne pas subventionner les institutions d'enseignement supérieur confessionnelles, le gouvernement de l'Ontario accepte de financer, du moins en partie, les deux premières de ces Facultés. Mais, dès 1959, les autorités de l'université se rendent compte que cet apport n'est pas suffisant, même si une bonne partie de personnel administratif, du personnel enseignant et du personnel de soutien se compose d'oblats non-salariés – plus d'une centaine au total – et que la subvention annuelle du gouvernement fédéral permet de faire face aux coûts de construction de nouveaux édifices dont l'université a grand besoin. Les déficits s'accroissent d'année en année générant une dette à laquelle on ne pourrait plus éventuellement faire face. Des pourparlers s'engagent donc avec le gouvernement de l'Ontario en vue de trouver une formule qui permet de mettre fin à cette hémorragie sans renoncer pour autant au caractère catholique de l'institution. Le père Louis Légaré qui est à l'époque recteur de l'université tenait beaucoup à cette condition comme la plupart de ses confrères d'ailleurs. Or, dès le départ, le premier ministre de l'Ontario Leslie Frost exclut toute solution qui n'inclurait pas le renoncement de l'université à son caractère confessionnel. Le Conseil général des Oblats à Rome qui partage le point de vue du père Légaré finit par comprendre que l'université n'a pas d'autre choix que de se rendre aux conditions posées par le gouvernement de l'Ontario pour survivre. En 1965, c'est chose faite. Les oblats conservent toutefois les Facultés ecclésiastiques regroupées sous le nom d'Université Saint-Paul fédérée à la nouvelle université et, à ce titre, apte à recevoir, par le truchement de cette dernière, des subventions gouvernementales. Sur ces longues et complexes négociations, voir Roger GUINDON, *Coexistence féconde. La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa, 1936-1965*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1995, p. 57-80.

d'enseignement supérieur catholique de la désaffection grandissante des étudiants et étudiantes et de leurs professeurs vis-à-vis de l'Église, pour ne pas dire de la religion, et donc de la situation en porte-à-faux à laquelle risquent de se trouver à plus ou moins brève échéance plusieurs de ces institutions. Cela est particulièrement le cas au Québec où n'existent alors, côté francophone, que des universités catholiques : Laval, Montréal et Sherbrooke.

L'étiquette catholique ne correspond plus vraiment à la réalité vécue par ces dernières. Cela est surtout le cas à Montréal, une ville cosmopolite où se côtoient de plus en plus, grâce à l'immigration d'après-guerre, des populations qui ne sont pas nécessairement catholiques ou de langue française et, si elles le sont, ont aussi pris leur distance par rapport à l'Église-institution. Il faut aussi tenir compte du fait que dans le cadre de ce qu'on a appelé la Révolution tranquille, des voix de plus en plus nombreuses se font entendre, revendiquant un rôle accru de l'État dans le domaine de l'éducation. Ce rôle a été jusque-là assumé par l'Église, mais il ne paraît plus être vraiment le sien à partir des années 1960, d'où la mise en place d'un système d'écoles publiques à tous les niveaux avec, au sommet, pour la première fois, une université d'État : l'Université du Québec. À noter que le mot « laïcité » fait à ce même moment de plus en plus partie du discours de revendication que tiennent certains porte-parole de la Révolution tranquille¹⁶.

On n'est donc pas surpris de la décision prise à l'époque par la haute direction de l'Université de Montréal de renoncer à son caractère catholique. Et ce choix, elle le fait en complet accord avec son chancelier, le cardinal Paul-Émile Léger, qui réussit à convaincre le Saint-Siège du bien-fondé de cette décision. Le dossier soumis à cette occasion aux autorités romaines est on ne peut plus lucide et mériterait d'être cité en son entier, mais en raison de l'espace qui m'est imparti, je retiens quelques passages particulièrement éclairants et qui, *mutatis mutandis*, valent pour plusieurs des autres institutions d'enseignement supérieur catholique ayant pris la même décision à l'époque.

Dans sa lettre de 1967 à la Congrégation des Séminaires et Universités, le cardinal écrit entre autres ceci :

On sait les transformations et les développements rapides et étonnants qu'ont connus la ville et la région de Montréal depuis quelques années. Ces transformations ne concernent pas seulement les aspects physique, économique, culturel et intellectuel de ce milieu, mais aussi la vie religieuse. La ville et la région de Montréal sont désormais un milieu cosmopolite et pluraliste où l'éventail des options religieuses s'étend de

16. À ce propos, voir Jean HAMELIN, *Histoire du catholicisme québécois. Le XX^e siècle*, Montréal, Boréal Express, 1984, tome 2, p. 209-267.

plus en plus et où, malheureusement, l'incroyance n'est plus un fait isolé. C'est toute cette société pluraliste que l'Université de Montréal est dans l'obligation de desservir, car elle demeure la seule institution universitaire d'expression française dans un rayon de 150 kilomètres et elle reçoit de l'État des subsides qui lui fournissent la presque totalité de ses moyens financiers. Le monopole de fait que l'Université se trouve à exercer lui confie une vocation sociale, lui impose des obligations envers toute la population et l'empêche d'exercer des exclusions qui seraient motivées par un idéal religieux. [...] Aussi bien, l'Université de Montréal n'est déjà plus dans les faits et par la force même des réalités dans lesquelles elle baigne, une université catholique.

Le cardinal en conclut qu'il n'est plus possible et qu'il serait même « imprudent » de chercher à conserver son statut d'institution confessionnelle à l'université. Il ajoute même qu'une requête de l'Église à cette fin engendrerait un conflit majeur « qui ne pourrait que nuire à l'Église et paralyser pour longtemps son influence pastorale au Québec ».

De fait, fort de ses arguments et du prestige dont il jouit à Rome, le cardinal a eu gain de cause auprès de la Congrégation des Séminaires et Universités. Le fait que l'Université de Montréal accepte de maintenir la Faculté de théologie avec son statut canonique la rattachant à l'Église catholique a sans doute facilité les choses¹⁷.

C'est ce modèle général qu'adoptent à son tour l'Université Laval et, plus tard, l'Université de Sherbrooke. Notons par ailleurs que ces trois mêmes institutions ont maintenu les aumôneries catholiques déjà existantes et en ont assuré le financement comme l'a fait l'Université d'Ottawa en 1965. La « laïcisation » de ces quatre institutions n'a donc pas été complète, mais il n'est aucunement exclu qu'on ne cherche éventuellement à la mener à terme.

Que ce soit pour des considérations de nature financière ou de nature identitaire, à partir des années 1960, la quasi-totalité des institutions d'enseignement supérieur catholiques d'envergure n'ont pas eu d'autre choix que de renoncer à leur statut confessionnel. Quant aux autres, en général de taille beaucoup plus modeste, qui ont décidé de rester fidèles à leur choix initial, elles ne sont pas sans savoir que ce choix comporte des risques et que, de toute façon, il leur faudrait tôt ou tard envisager un repositionnement stratégique.

17. Les renseignements et les citations qui précèdent sont tirés de : Université de Montréal, *L'Université, son rôle, le rôle de ses composantes, les relations entre ses composantes*, Rapport de la Commission conjointe du Conseil de l'Assemblée universitaire, Université de Montréal, 3 novembre 1969, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1970, p. 247-255.

Le facteur économique, à lui seul, oblige plusieurs d'entre elles à renoncer en bonne partie à l'autonomie jusque-là assurée par leur charte et à passer des contrats d'association, dans certains cas de type fédératif, dans d'autres, affiliatif, avec des universités «publiques» voisines, seul moyen dans de nombreuses provinces, notamment l'Ontario, de se voir assurer une certaine aide financière de l'État¹⁸.

Mais là où la transformation a été la plus marquée dans le cas de ces dernières, aussi surprenant que cela puisse paraître à première vue, a été au plan identitaire, à la suite de l'apparition d'un nouveau paradigme mis en avant par le II^e concile du Vatican et qui demande à l'Église de passer d'un catholicisme replié sur lui-même à un catholicisme d'ouverture aux autres. Nul n'a mieux décrit ce passage que le père Pedro Arrupe, général des Jésuites, qui, il y a une quarantaine d'années, a invité l'Église de son temps à

passer d'une vie chrétienne vécue en forteresse à une vie de levain dans la pâte ; d'une priorité de l'autorité à une priorité de service et de dialogue ; [...] d'un régime de secrets à un régime de communications ; [...] d'une formation par transmission à une formation par réinterprétation ; d'une formation dans l'isolement à une formation par le contact de la vie quotidienne ; d'une exigence d'unanimité à une acceptation du pluralisme¹⁹.

Sans le savoir peut-être, le concile et le père Arrupe justifient et encouragent même les contrats d'association passés avec les universités «publiques», et cela, pour des raisons qu'on pourrait appeler de «décloisonnement» identitaire. Qui aurait pu imaginer un tel scénario à peine quelques années plus tôt ?

Mais compte aussi dans le choix fait par ces mêmes institutions une sérieuse prise de conscience de la vocation de l'université catholique et du contexte inédit à l'intérieur duquel cette vocation doit désormais être vécue, particulièrement au Canada. L'apport décisif à cet égard de la Fédération internationale des universités catholiques (FIUC), dont un certain nombre d'institutions canadiennes faisaient et font encore partie, mérite ici d'être souligné. Michel Falise, son président de 1980 à 1991 alors qu'il est recteur de l'Université catholique de Lille, ne laisse pas de rappeler à qui veut l'entendre que dans l'expression «université catholique», il y a tout d'abord un substantif, «université», et qu'il ne peut donc y avoir d'université catholique digne de ce nom qui ne soit d'abord «université». En d'autres mots, ce serait rendre un bien mauvais service à l'Église, aux catholiques

18. Pour l'Ontario, voir L.K. SHOOK, *Catholic Post-Secondary Education*, p. [129]-209, [229]-251, [275]-313.

19. Cité par R. Gagné, «Un cri du cœur du monde : Espérances!», *CRC-Bulletin*, XXIII, 2 (1993), p. 4.

et à la société en général que de maintenir des universités catholiques qui n'auraient de l'université que l'appellation²⁰.

Déjà en 1967, l'année même où l'Université de Montréal renonce à son caractère confessionnel, des représentants des universités et des collèges catholiques anglophones du Canada se réunissent à Toronto à l'initiative de la Commission de l'éducation de la future Conférence des évêques catholiques du Canada, connue à l'époque sous le nom de Conférence catholique canadienne. Ils s'interrogent sur l'avenir de leurs institutions face à un contexte ecclésial et sociétal nouveau²¹. Un compte rendu de cette réunion préparé par le recteur du St. Paul's College de Winnipeg souligne entre autres des menaces guettant les institutions en question, celle de la médiocrité de plusieurs d'entre elles, médiocrité qui, à son avis, pourrait à la longue s'avérer mortelle²².

Les inquiétudes exprimées par le recteur de St. Paul's n'ont sans doute pas été étrangères à la mise sur pied une année plus tard, à l'initiative de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), d'une Commission d'enquête sur les établissements d'enseignement supérieur catholiques du Canada. Le rapport soumis deux années plus tard par les neuf membres de la Commission, tout en soulignant la qualité des services que lesdits établissements ont été en mesure de rendre à l'Église et à la société, n'en déplore pas moins l'absence quasi complète d'activités de recherche dignes de ce nom. Selon eux, un risque est encouru par nombre d'entre elles de ne pas être en mesure de satisfaire les critères d'excellence qui deviennent de plus en plus monnaie courante dans le monde universitaire, au Canada comme ailleurs. Et, parmi ces critères d'excellence, figurait la liberté académique qu'on considère comme inséparable du concept même d'université. Présent à cette réunion, le cardinal Flahiff a cru pouvoir affirmer que cette liberté est compatible avec le nouveau concept de Magistère né du concile Vatican II et avec les enseignements subséquents d'un Paul VI à ce sujet²³.

Points de vue qui annonçaient déjà les propos d'un Michel Falise, vingt ans plus tard, au sujet de l'université catholique qui se doit d'être d'abord

20. Michel FALISE, «L'université catholique dans le monde contemporain», dans Jacques Croteau (dir.), *Défis présents et à venir de l'université catholique*, p. 22-23.

21. *Meeting of Universities and Colleges (Catholic – Church – Related)*, Toronto, May 22-24, 1967.

22. *Meeting of Universities and Colleges*, p. 49-58.

23. Commission of Inquiry on Forty Catholic Church-Related Colleges and Universities, *Commitment to Higher Education in Canada. The Report of a Commission of Inquiry on Forty Catholic Church-Related Colleges and Universities*, Ottawa, National Education Office, 1970.

«université» au sens fort de ce terme pour être en mesure de rendre les services que l'on attend d'elle, si «catholique» fût-elle.

Il importe de souligner à ce propos que les institutions canadiennes d'enseignement supérieur qui ont décidé de conserver ce qualificatif disposent, depuis 1990, d'une boussole qui avait nom *Ex Corde Ecclesiae*. Il s'agit de la constitution apostolique voulue par le pape Jean-Paul II en vue d'aider les universités catholiques à se situer, comme l'Église elle-même, face à un monde en pleine mutation et aux questionnements de toutes sortes résultant de cette mutation. À noter que c'est une équipe formée de recteurs membres de la FIUC qui a rédigé le texte d'*Ex Corde Ecclesiae* et que ce texte reflète tout aussi bien le point de vue du pape que celui de la majorité des membres de la FIUC²⁴. Il faut dire qu'il existe déjà au sein du monde universitaire catholique une imposante littérature affirmant que le temps n'est plus à vivre et à affirmer son catholicisme en vase clos et qu'il faut désormais le faire selon des règles et dans des environnements en bonne partie définis et circonscrits par d'autres, avec tous les risques et les défis que cela comporte.

Aussi, les institutions ayant choisi de rester fidèles à leur vocation ecclésiale sentent le besoin de se redéfinir en fonction du contexte nouveau et, jusqu'à un certain point, inédit dans lequel elles doivent désormais apprendre à vivre. D'aucuns choisissent même de se doter pour la première fois d'énoncés de mission exprimant aussi clairement que possible les fins, les valeurs et les objectifs qui sont les leurs, aussi bien comme institution universitaire que comme institution catholique. Les énoncés de mission aujourd'hui existants semblent pour la plupart s'être inspirés des normes et des critères suivants tirés pour une part d'*Ex Corde Ecclesiae* et, de l'autre, de la littérature mentionnée plus haut. On pourrait les résumer ainsi : 1) un solide noyau de professeurs et d'administrateurs croyant en la vocation particulière de leur institution ; 2) la présence d'un enseignement et d'une réflexion théologique digne de ce nom ; 3) un engagement social marqué de l'université elle-même et de ses différentes composantes ; 4) une structure d'accompagnement pastoral et spirituel de l'ensemble de la communauté universitaire ; 5) un dialogue constructif avec les autorités ecclésiales aussi bien locales et nationales que romaines, mais dans le respect de la légitime autonomie de chaque institution²⁵.

24. Voir à ce propos, Pierre HURTUBISE, «Identité et mission de l'université catholique aujourd'hui et demain à la lumière d'*Ex Corde Ecclesiae*», *Educatio Catholica*, 1, 2 (2015), p. 28-30.

25. Les normes et les critères dont je fais ici état correspondent en gros à ceux que l'on retrouve dans bon nombre d'énoncés de mission d'institutions membres de la FIUC comme j'ai eu plusieurs fois l'occasion de m'en rendre compte à titre de membre du Conseil de ladite Fédération de 1988 à 2000.

Mélanges étudiés de réalisme et d'idéalisme, ces normes et ces critères, puis surtout les stratégies qui les sous-tendent semblent avoir protégé les institutions en question du phénomène d'érosion qui les menacent depuis les années 1960. Mais celles qui ont tenu bon au début des années 2000 n'ont pas nécessairement été à l'abri de mauvaises surprises. Le facteur économique a pu à lui seul conduire certaines d'entre elles à la déconfessionnalisation, voire à la disparition pure et simple.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Dans les Maritimes, les quelques institutions qui ont échappé à la vague de déconfessionnalisation, c'est-à-dire St. Francis Xavier à Antigonish et St. Thomas à Fredericton, ne dépendent plus de leur diocèse respectif, mais elles ont conservé leurs aumôneries catholiques bien que celles-ci cherchent de plus en plus à répondre aux attentes de leurs étudiants et étudiantes appartenant à d'autres confessions ou religions²⁶. Au Québec, seule l'Université Laval a conservé sa Faculté de théologie et de sciences religieuses avec pour l'essentiel le statut canonique qui a été jusque-là le sien. Quant aux aumôneries destinées surtout aux catholiques qui ont été maintenues aux frais de l'université à Québec, à Montréal et à Sherbrooke, elles n'existent plus. Comme il fallait s'y attendre à l'exception de l'Université Laval, la logique de la déconfessionnalisation a été poussée jusqu'au bout. En Ontario, grâce à leurs statuts d'institutions fédérées ou affiliées, les universités ou les collèges qui s'affichaient encore comme catholiques à la fin du XX^e siècle sont restés fidèles à ce choix. Il en va de même de leurs homologues de l'Ouest canadien. Sans doute, l'Université de Saint-Boniface et le Collège Saint-Jean d'Edmonton ne s'affichent-ils plus comme catholiques, mais ils ne se reconnaissent pas moins comme étant d'inspiration catholique. À noter, par contre, l'existence de la toute jeune St. Mary's University à Calgary, une institution privée se disant, elle, ouvertement pour ne pas dire fièrement catholique²⁷. Quant aux collèges St. Mark's et Corpus Christi de Vancouver, autrefois dirigés par les Pères Basiliens et dépendant aujourd'hui de l'archevêque de Vancouver, ils sont tous les deux affiliés à l'University of British Columbia et n'offrent plus de programmes académiques complets, même au niveau du baccalauréat. Il en va de même de l'Assumption University à Windsor, encore aujourd'hui confiée aux Basiliens, qui se limite à des cours d'extension dans le cadre d'un programme appelé *Learn for Life*²⁸.

26. Les renseignements concernant ces deux institutions nous ont été fournis par les deux diocèses en cause. Antigonish, dans le cas de St. Francis Xavier, St. John, dans le cas de St. Thomas. Pour ce qui est des aumôneries, nous renvoyons aux sites Web de l'une et l'autre institution.

27. Nous renvoyons encore ici au site Web de cette institution créée en 1986.

28. Les renseignements concernant ces institutions nous ont été fournis par le père George Smith, ancien président du Collège St. Thomas More de Saskatoon et surtout ancien général des Basiliens.

Ce tableau ne saurait être complet sans souligner le fait – et il est capital – que la quasi-totalité des institutions jusqu’ici mentionnées sont aujourd’hui dirigées par des laïcs, hommes et femmes, et que leurs corps professoraux sont eux aussi largement constitués de laïcs. Il s’agit d’un aboutissement logique de l’effondrement des effectifs cléricaux et religieux au Canada, au Québec en particulier, comme ailleurs. Mais, tenant compte du rôle que le concile Vatican II entendait voir le laïcat jouer dans l’Église, n’est-ce pas là un développement non plus simplement logique, mais souhaitable? Chose certaine, c’est de ce laïcat que dépendra désormais l’avenir des institutions d’enseignement supérieur catholiques du Canada.

Mais quel sera cet avenir? De toute évidence, on ne verra vraisemblablement plus au Canada de grandes universités catholiques du type de Laval, de Montréal ou d’Ottawa. Il serait utopique de le croire. Le *trend* associatif dominant depuis la fin des années 1960 semble être là pour rester avec ses inconvénients et ses risques. Il ne faudrait pas oublier, par contre, les nombreux avantages aussi bien financiers qu’académiques, entre autres, celui d’être constamment mis au défi de répondre à certaines normes d’excellence aussi bien au niveau de l’enseignement que de la recherche. Si le statut d’institution fédérée ou affiliée a été au départ assez souvent imposé par les circonstances et, dans plus d’un cas, accepté à contrecœur, voire perçu comme une sorte de tutelle, ce même statut apparaît aujourd’hui comme une « chance », c’est-à-dire la chance d’être inséré dans de grands ensembles universitaires polyvalents et de pouvoir, grâce à cette insertion, profiter des ressources matérielles et surtout intellectuelles de tels ensembles. De plus, il importe de le souligner, ces mêmes institutions affiliées ou fédérées peuvent, grâce à ce lien, faire profiter ces grands ensembles, pour peu qu’ils le veuillent, d’un regard « autre » sur leur rôle en termes aussi bien d’objectifs à atteindre que de normes à respecter, voire de services à rendre. Ce regard particulier est marqué entre autres, dans la meilleure tradition catholique, par la place faite à l’éthique sous toutes ses formes et à l’importance accordée à la justice sociale, pierre de touche de l’enseignement de la papauté depuis la fin du XIX^e siècle²⁹.

Le fait que les établissements fédérés ou affiliés soient généralement de petite taille, 4 000 étudiants et étudiantes au maximum, mais à peine quelques centaines dans la plupart des cas, représente pour eux un autre avantage, soit celui d’être à taille humaine et donc de mieux répondre aux besoins autres que simplement académiques de leurs étudiants et étudiantes.

Small is beautiful. Les dirigeants et les dirigeantes des établissements en question se sont avec le temps rendu compte du bien-fondé de ce slogan

29. Joseph M. SULLIVAN, « Catholic Social Teaching. A Proud Heritage. A Neglected Treasure », *Current Issues of Catholic Higher Education*, 18, 2 (1998), p. 3-13.

popularisé par Ernst Friedrich Schumacher, économiste anglais³⁰, et du profit qu'ils peuvent en tirer en termes de recrutement, voire de collectes de fonds. Les sondages réalisés chaque année par la revue *Maclean's* en vue de dresser un palmarès des universités canadiennes vont d'ailleurs en ce sens, les étudiants et les étudiantes fréquentant les petites universités accordant en général une cote d'appréciation beaucoup plus élevée à leurs institutions que ne le font ceux et celles des universités de grande taille³¹.

Les institutions d'enseignement supérieur catholiques que compte présentement le Canada disposent donc d'un certain nombre d'atouts jouant en leur faveur qui, pourvu qu'elles sachent les exploiter à bon escient, pourraient assurer leur avenir. Mais un atout supplémentaire, plutôt inattendu celui-là, pourrait venir s'ajouter à ces derniers si ce n'est déjà fait. C'est le tournant pris depuis quelques années par un nombre grandissant d'universités « publiques », dont celles avec lesquelles nos institutions catholiques sont fédérées ou affiliées. Ces universités sont de plus en plus tentées par ce que l'on appelle la « marchandisation » du savoir, et cela, sous pression de bailleurs de fonds aussi bien étatiques que privés ainsi que de clientèles étudiantes en quête de formations « utiles » correspondant à un marché du travail de plus en plus dominé par la technocratie sous toutes ses formes³². Indispensables pourvoyeuses de sens, les sciences humaines, y compris la théologie et la philosophie, sont devenues ou sont en voie de devenir les parents pauvres des programmes offerts par nombre de ces institutions. Le savoir-faire a pris chez plusieurs le pas sur le savoir. Quant au savoir-être, on ne voit pas en quoi il pourrait intéresser le type de formation universitaire aujourd'hui recherché par plusieurs. Sans doute ne manque-t-il pas d'universitaires œuvrant ou ayant œuvré dans les institutions en question pour critiquer sévèrement cette dérive « utilitariste », mais on ne semble pas prêter beaucoup d'attention à leurs propos alarmistes souvent jugés rétrogrades. On en arrive ainsi au paradoxe suivant : les modèles « séculiers », dont plusieurs universités catholiques s'inspiraient autrefois en vue de sortir de leur isolement et de leur médiocrité – on pense ici surtout à celles des États-Unis – semblent en voie de devenir des contre-modèles. Elles auraient aujourd'hui intérêt à se distancer pour éviter de perdre non seulement les valeurs qui leur sont propres, mais, plus largement, celles d'un humanisme qui était auparavant au cœur de toute formation digne

30. Ernst Friedrich SCHUMACHER, *Small is Beautiful. Study of Economics as if People Mattered*, Abacus, Londres, 1979.

31. Nous renvoyons aux *Maclean's University Rankings*, publiés annuellement depuis 1991.

32. Sur cette réflexion, nous renvoyons à cet ouvrage où toutes les facettes du problème sont abordées par une grande variété d'auteurs : Theodore M. HESBURGH (dir.), *The Challenge and Promise of a Catholic University*, Notre Dame et Londres, University of Notre Dame Press, 1994.

de ce nom. La «différence» qu'a toujours cherché et cherche encore aujourd'hui à incarner l'université catholique, ne constituerait-elle pas dans le contexte actuel, et cela vaut aussi pour le Canada, un atout supplémentaire à exploiter auprès de ceux et celles qu'effraie la «marchandisation» du savoir universitaire en cours, qu'il s'agisse de professeurs, de chercheurs, d'étudiants et d'étudiantes, voire de mécènes en quête de lieux de formation où le «savoir-être» occuperait au moins autant d'espace que le savoir et le savoir-faire? Et cette même «différence» ne pourrait-elle pas servir de «garde-fou» en ce qui concerne les institutions d'enseignement supérieur catholiques qui peuvent être, à certains moments, tentées de se convertir aux modèles «utilitaires» à la mode?

Agostino Gemelli, fondateur de l'Université du Sacré-Cœur à Milan en 1921, une université bien évidemment catholique, tenait à ce que cette dernière soit capable de rivaliser avec les grandes universités «séculières» de son temps, mais avec cette différence – et, à ses yeux, elle était de taille – que contrairement à ces dernières, elle ait une «âme»³³. Cette formule ne pourrait-elle pas être reprise aujourd'hui au Canada par les universités et les collèges catholiques encore existants? Leur survivance comme institutions confessionnelles pourrait bien être à ce prix.

33. À ce propos, voir Maria BOCCI, «L'Università cattolica di Milano: il progetto di Padre Gemelli», dans Pierre Hurtubise (dir.), *Les universités catholiques dans le monde*, p. 62-63.